



# MPM Automatic Transmission Flush

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 13-8-2014 Date de révision: 14-2-2023 Remplace la fiche: 2-12-2022 version: 3.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : MPM Automatic Transmission Flush  
UFI : 8J1U-QS9A-U10D-YGNP  
Code du produit : AD15000  
Type de produit : Additifs  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisé dans des systèmes clos  
Utilisation non dispersive  
Utilisation de la substance/mélange : Produits de nettoyage pour voitures  
Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company  
Cyclotronweg 1  
2629 HN Delft - Nederland  
T +31 (0)15 2514030  
[info@mpmoil.nl](mailto:info@mpmoil.nl) - [www.mpmoil.com](http://www.mpmoil.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

| Pays     | Organisme/Société   | Adresse                                | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|----------|---|--|-------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum<br>c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussels | +32 70 245 245    | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |
| France   | Centre antipoison d'Angers<br>C.H.U                                       | 4, rue Larrey<br>49033 Angers          | +33 2 41 48 21 21 |   |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Danger par aspiration, catégorie 1 H304  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# MPM Automatic Transmission Flush

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger.

Contient :

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités.; Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement

Mentions de danger (CLP) :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

Fermeture de sécurité pour enfants :

Applicable

Indications de danger détectables au toucher :

Applicable

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée, contient <3% (p / p) d'extrait de DMSO, selon IP346

| Nom   | Identificateur de produit  | %           | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|-------------|---|
| Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités.                                      | N° CAS: 64742-53-6<br>N° CE: 265-156-6<br>N° Index: 649-466-00-2<br>N° REACH: 01-2119480375-34 | ≥ 60 – ≤ 80 | Asp. Tox. 1, H304   |
| Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement                     | N° CAS: 72623-87-1<br>N° CE: 276-738-4<br>N° Index: 649-483-00-5<br>N° REACH: 01-2119474889-13 | ≥ 25 – ≤ 40 | Asp. Tox. 1, H304   |
| Amines, polyethyleenpoly-, reactieproducten met barnsteenzuurhydride polyisobutenyl derivaten | N° CAS: 84605-20-9<br>N° CE: 617-593-2   | ≥ 3 – ≤ 5   | Aquatic Chronic 4, H413                                   |
| Highly refined mineral oil (C15 -C50)   | N° CAS: 64742-65-0<br>N° REACH: 01-2119471299-27   | ≥ 1 – ≤ 3   | Non classé  |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# MPM Automatic Transmission Flush

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Général                    | : Retirer la victime de la zone contaminée.  |
| Après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.   |
| Après contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.                                     |
| Après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.   |
| Après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Danger par aspiration. Sortir à l'air libre et ventiler la zone suspecte. |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Après inhalation           | : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  |
| Après contact avec la peau | : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. Cependant, une exposition prolongée ou répétée peut dégraisser la peau et entraîner une dermatite. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptômes ou blessures apparents. |
| Après contact oculaire     | : Provoque une irritation des yeux.  |
| Après ingestion            | : Danger par aspiration. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Pénétrer dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissements peut provoquer des lésions pulmonaires graves.  |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie chimique. Les symptômes de complications respiratoires (œdèmes pulmonaires) peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |   |
|---|---|
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. |
|---|---|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |
| Autres informations          | : Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.                    |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                   |   |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Ecarter toute source éventuelle d'ignition. |
|-------------------|---|

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.                |
| Procédures d'urgence     | : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. |

# MPM Automatic Transmission Flush

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.  
Procédés de nettoyage : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.  
Autres informations : Veiller à une ventilation adéquate.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7. Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8.  
Information sur l'élimination - voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés. Éviter la formation d'aérosols.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Mesures d'hygiène : Éviter toute exposition inutile. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Stocker dans un endroit sec.  
Informations sur le stockage en commun : Peut réagir violemment avec les oxydants.  
Lieu de stockage : Stocker en conformité avec la réglementation locale.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| MPM Automatic Transmission Flush                                  |                     |
|---|---------------------|
| UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL) |                     |
| IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )                                    | 5 mg/m <sup>3</sup> |
| Highly refined mineral oil (C15 -C50) (64742-65-0)                |                     |
| UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL) |                     |
| IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )                                    | 5 mg/m <sup>3</sup> |

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# MPM Automatic Transmission Flush

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Mesures techniques:

Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

| Protection oculaire  |                     |                            |        |
|----------------------|---------------------|----------------------------|--------|
| Type                 | Champ d'application | Caractéristiques           | Norme  |
| Lunettes de sécurité | Gouttelettes        | avec protections latérales | EN 166 |

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

##### Protection des mains:

Gants de protection

| Protection des mains |  |                   |                |             |                               |
|----------------------|--|-------------------|----------------|-------------|-------------------------------|
| Type                 | matériel   | Perméation        | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme                         |
| Gants                | Caoutchouc nitrile (NBR),<br>Caoutchouc néoprène<br>(HNBR) | 5 (> 240 minutes) | >0,38          |             | EN 374-2, EN<br>374-3, EN 388 |

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

Un équipement de protection respiratoire n'est normalement pas requis lorsqu'il y a une ventilation naturelle ou locale adéquate pour contrôler l'exposition. En cas de risque de formation excessive de vapeurs, brouillards ou poussières, utiliser une protection respiratoire homologuée. Chaque fois que des respirateurs sont portés, ils doivent être vérifiés pour s'assurer qu'ils sont bien ajustés. À condition qu'un respirateur à filtre à air/purificateur d'air soit adapté, un filtre à particules peut être utilisé pour le brouillard ou la fumée. Utilisez un filtre de type P ou une norme comparable. Un filtre combiné pour les particules et les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition >65 °C) peut être requis si de la vapeur ou une odeur anormale est également présente en raison de la température élevée du produit. Utilisez un filtre de type AP ou une norme comparable.

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# MPM Automatic Transmission Flush

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Voir rubrique 12. Voir rubrique 6.

#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Gants en PVC. Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile.

#### Autres informations:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                       |                                   |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| État physique                         | : Liquide                         |
| Couleur                               | : Jaune.                          |
| Aspect                                | : Liquide huileux.                |
| Odeur                                 | : Caractéristique.                |
| Seuil olfactif                        | : Pas disponible                  |
| Point de fusion                       | : Pas disponible                  |
| Point de congélation                  | : Pas disponible                  |
| Point d'ébullition                    | : > 280 °C                        |
| Inflammabilité                        | : Pas disponible                  |
| Propriétés explosives                 | : Aucune donnée disponible.       |
| Propriétés comburantes                | : Aucune donnée disponible.       |
| Limites d'explosivité                 | : 0,6 – 7 vol %                   |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | : Pas disponible                  |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE) | : Pas disponible                  |
| Point d'éclair                        | : Pas disponible                  |
| Température d'auto-inflammation       | : Pas disponible                  |
| Température de décomposition          | : Pas disponible                  |
| pH                                    | : Pas disponible                  |
| Viscosité, cinématique                | : 15 (10 – 20) mm <sup>2</sup> /s |
| Solubilité                            | : Insoluble dans l'eau.           |
| Log Kow                               | : Pas disponible                  |
| Log Pow                               | : > 3                             |
| Pression de vapeur                    | : Pas disponible                  |
| Pression de vapeur à 50°C             | : < 0,1 hPa @ 20°C                |
| Densité                               | : 870 kg/m <sup>3</sup> @ 15°C    |
| Densité relative                      | : Pas disponible                  |
| Densité relative de vapeur à 20°C     | : > 1                             |
| Taille d'une particule                | : Non applicable                  |
| Distribution granulométrique          | : Non applicable                  |
| Forme de particule                    | : Non applicable                  |
| Ratio d'aspect d'une particule        | : Non applicable                  |
| État d'agrégation des particules      | : Non applicable                  |
| État d'agglomération des particules   | : Non applicable                  |
| Surface spécifique d'une particule    | : Non applicable                  |
| Empoussiérage des particules          | : Non applicable                  |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

|  |   |
|--|---|
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : < 0,1                                   |
| Teneur en COV  | : 0 %                                     |
| Autres propriétés                                      | : Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C |

# MPM Automatic Transmission Flush

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer. Rayons directs du soleil.

#### 10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts. Agents réducteurs puissants. Agent oxydant puissant.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités. (64742-53-6)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| DL50 orale rat   | > 2000 mg/kg |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg |

#### Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)

|                |   |
|----------------|---|
| DL50 orale rat | > 5000 mg/kg de poids corporel OECD 401 |
|----------------|---|

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Données non validées  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

#### Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités. (64742-53-6)

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| LOAEL (oral, rat, 90 jours)         | 125 mg/kg de poids corporel    |
| NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours) | > 1000 mg/kg de poids corporel |

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### MPM Automatic Transmission Flush

|                        |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| Viscosité, cinématique | 15 (10 – 20) mm <sup>2</sup> /s |
|------------------------|---------------------------------|

# MPM Automatic Transmission Flush

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

#### 11.2.2. Autres informations

Autres informations : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu, Les Informations sont basées sur la connaissance des composants présents et sur les données uniques de produits similaires, Voies d'exposition possibles: peau et yeux

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Général : Il n'y a pas d'informations écotoxicologiques spécifiques à ce produit. Les informations sont basées sur la connaissance des composants présents et sur les données écotoxicologiques de produits similaires.

Ecologie - eau : Ce produit flotte sur l'eau et peut perturber l'équilibre de l'oxygène dans l'eau.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

#### Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités. (64742-53-6)

|                |                    |
|----------------|--------------------|
| CE50 Daphnie 1 | > 1000 g/l Daphnia |
|----------------|--------------------|

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### MPM Automatic Transmission Flush

|                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Non facilement biodégradable. |
|------------------------------|-------------------------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### MPM Automatic Transmission Flush

|                              |                                  |
|------------------------------|----------------------------------|
| Log Pow                      | > 3                              |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune bioaccumulation attendue. |

#### Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités. (64742-53-6)

|         |     |
|---------|-----|
| Log Kow | > 3 |
|---------|-----|

#### Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | fortement bioaccumulable. |
|------------------------------|---------------------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### MPM Automatic Transmission Flush

|     |   |
|-----|---|
| Sol | Insoluble dans l'eau. Les matières déversées peuvent pénétrer dans le sol et ainsi contaminer les eaux souterraines. Ce produit flotte sur l'eau et peut perturber l'équilibre de l'oxygène dans l'eau. |
|-----|---|

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# MPM Automatic Transmission Flush

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.  
Indications complémentaires : Réglementation des déchets.  
Déchets : Les conteneurs vides contiennent des résidus (solides, liquides et/ou vapeurs) qui peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, braser, percer, meuler ou exposer les conteneurs à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à d'autres sources d'inflammation. Ils pourraient exploser et causer des blessures et même la mort. Videz complètement les conteneurs vides, fermez hermétiquement et envoyez-les immédiatement à un reconditionneur de fûts ou à une autre méthode appropriée.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 06\* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible.

# MPM Automatic Transmission Flush

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Transport maritime

Aucune donnée disponible.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Teneur en COV : 0 %

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Pays-Bas

Catégorie ABM : Z(2) - substances biodégradables aux propriétés dangereuses pour l'homme et l'environnement (carcinogénicité/mutagénicité/reprotoxicité/potentiel de bioaccumulation ou toxicité)

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités. est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités. est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : Aucun des composants n'est listé

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Ajouté.

| Indications de changement |   |              |           |
|---------------------------|---|--------------|-----------|
| Rubrique                  | Élément modifié   | Modification | Remarques |
|                           | Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien | Ajouté       |           |
|                           | Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien        | Ajouté       |           |
|                           | Date de révision  | Modifié      |           |
|                           | Remplace la fiche   | Modifié      |           |

### Texte intégral des phrases H et EUH

|                   |   |
|-------------------|---|
| Aquatic Chronic 4 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4                  |
| Asp. Tox. 1       | Danger par aspiration, catégorie 1  |
| H304              | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

# MPM Automatic Transmission Flush

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Texte intégral des phrases H et EUH

|      |  |
|------|--|
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |
|------|--|

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.